FISCALITÉ

TVA des collectivités territoriales : qualifier les activités, déduire et déclarer

Une collectivité exerce à la fois des missions administratives placées hors du champ de la TVA et des activités de nature économique qui y entrent. Entre régies, services publics industriels et commerciaux, mises à disposition d'équipements et subventions reçues, la frontière est rarement évidente et les erreurs se reconduisent d'un exercice à l'autre. Ces deux jours posent les repères utiles aux services financiers : champ d'application, secteurs distincts, droits à déduction, traitement des subventions et obligations déclaratives. Les exemples sont pris dans le fonctionnement courant des collectivités et de leurs groupements.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 2 060 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Directeurs financiers de collectivités, responsables des services comptables et budgétaires, agents des régies et collaborateurs de groupements intercommunaux.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les activités d'une collectivité entrant dans le champ de la TVA
- Distinguer les opérations imposables des opérations exonérées ou hors champ
- Organiser les secteurs distincts d'activité et le suivi des déductions
- Traiter les subventions et participations reçues au regard de la TVA
- Remplir les obligations déclaratives et documentaires attachées aux activités taxées

03 Programme détaillé

M1 Champ d'application

- Savoir ce qui entre dans la TVA
- Notion d'assujetti appliquée aux personnes publiques
- Activités exercées en tant qu'autorité publique et exceptions
- Services publics administratifs et services industriels et commerciaux
- Appréciation du risque de distorsion de concurrence
- À retenir : Une même collectivité peut être assujettie pour certaines activités et non assujettie pour d'autres.

M2 Opérations courantes des collectivités

- Classer les recettes une par une
- Locations de salles et d'équipements sportifs ou culturels
- Services d'eau d'assainissement et de déchets
- Restauration scolaire transports et activités périscolaires
- Ventes de biens et mises à disposition de personnel
- Régies et budgets annexes
- Atelier : Chaque participant classe les principales recettes de sa collectivité selon leur régime.

M3 Droits à déduction et secteurs distincts

- Récupérer la taxe sans se tromper de secteur
- Constitution et gestion des secteurs distincts d'activité
- Affectation des dépenses et coefficients de déduction
- Dépenses mixtes et clés de répartition retenues
- Traitement des subventions et participations reçues
- Cas pratique : Le groupe détermine le sort de la taxe sur une dépense partagée entre deux secteurs.

M4 Obligations déclaratives et contrôle

- Tenir une piste d'audit solide
- Facturation et mentions attendues
- Périodicité et contenu des déclarations
- Pièces justificatives et conditions de conservation
- Points regardés lors d'un contrôle et suites possibles
- Mise en situation : Un participant explique le régime retenu sur une activité face à un vérificateur joué par le groupe.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 2 060 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr